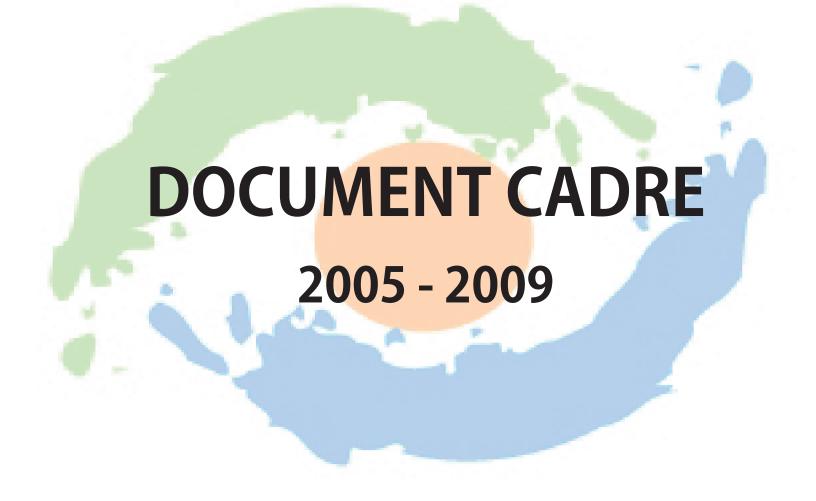
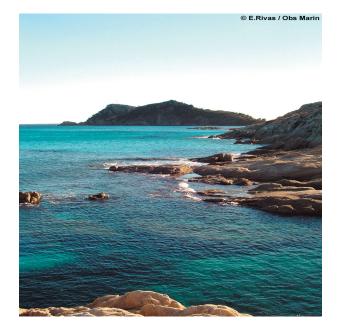
Observatoire Marin du Littoral des Maures

Le Rayol - Canadel • Cavalaire - sur - Mer • La Croix Valmer • Ramatuelle



AVANT PROPOS





Le littoral des Maures est caractérisé par un patrimoine naturel d'une exceptionnelle qualité. Considéré comme une richesse pour cette raison, ce patrimoine l'est d'autant plus qu'il suscite une importante attractivité, muant ainsi la nature environnante en moteur économique de la région.

Il s'en déduit aisément que la préservation de ce patrimoine relève autant de l'intérêt lié à l'agrément d'en jouir que du simple réalisme économique.

En 1996, pour souscrire à cette nécessité mais également conscients des excès que pouvaient engendrer une attractivité incontrôlée, les maires des communes comprises dans ce périmètre privilégié ont conçu un outil qui leur serait commun, destiné tout d'abord à la connaissance du milieu marin,

réceptacle par destination de tous les produits de l'activité humaine littorale : l'Observatoire Marin était né, versé dans la structure intercommunale dont ils s'étaient déjà dotés, le SIVOM du Littoral des Maures.

L'objectif clairement énoncé était alors de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. Les missions assignées à la structure étaient organisées sur deux axes complémentaires et indissociables :

- connaître le milieu en initiant tout d'abord un état des lieux ;
- le faire connaître pour amener à considérer la fragilité de cet environnement.

Puis, la phase préalable de l'état des lieux ayant livré sa moisson de données, l'observation se porta fort logiquement sur les phénomènes liés à la surfréquentation et aux impacts que cette dernière induisait sur l'environnement. Ainsi, après six années de découverte consciencieuse, l'Observatoire Marin – entendons l'ensemble des acteurs concernés par cet outil – abordait une phase critique de son évolution : celle des enseignements à tirer des observations engrangées.

Au moment de formuler des préconisations, sonnait simultanément l'heure des mises au point : l'Observatoire Marin ayant abouti dans sa mission de collecte des connaissances - du moins le pensait-on - la question de son rôle et de son utilité se posait désormais, sa fonction de sensibilisation étant seule perçue conforme à l'objectif initial.

C'est pourquoi apparut rapidement la nécessité de s'interroger sur l'avenir de la structure en lançant l'étude « Retour sur Expériences et Perspectives

pour l'Observatoire Marin », destinée à favoriser la redéfinition des missions qu'il conviendrait de confier à ce dernier pour qu'il soit utile aux communes. C'est le résultat de cette introspection – parfois douloureuse , souvent surprenante – que l'ensemble des participants, et surtout les élus des communes concernées, est heureux de présenter dans le document qui suit, ce dernier ayant l'ambition de proposer un programme d'action pour les cinq années à venir.

Nous retiendrons de cette concertation qu'elle a permis de donner une nouvelle impulsion à l'Observatoire Marin, considérant que le **principe d'étude ne se conçoit en réalité que dans la permanence** et que son application utile conduit à l'intégrer **aux principes de gestion**. Elle eut enfin le mérite essentiel de poser, comme à l'évidence, ce qui sera dorénavant la question centrale dans la gestion de ce territoire magnifique et fragile.

QUE VEUT - ON FAIRE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL ?

Anne Marie COUMARIANOS



SOMMAIRE

INTRODUCTION



P2 Introduction

P3 Retour sur expériences

- P 3 Un projet pour le littoral des Maures
- P5 Mise en cohérence des types d'actions
- P7 Actions de l'Observatoire Marin de l'origine à aujourd'hui
- P7 Formalisation de ses attributions au sein des communes

P8 Perspectives

- P8 Enjeux et aléas sur le littoral des Maures
- P10 Tableau des risques
- P12 Propositions et sélection des objectifs
- P13 Conclusion

l'étude «Retour sur Expériences et Perspectives» La permis de conforter l'intérêt de disposer d'un Observatoire Marin et de définir résolument les missions qui doivent lui être confiées, formalisées dans ce document cadre.

La première approche du territoire effectuée dans le cadre de l'étude a consisté à identifier les atouts et handicaps qu'il recelait :

• Les atouts :

- la beauté, la richesse et la diversité des sites,
- la volonté et l'avance technologique sur la protection de l'environnement,
- des apports financiers extérieurs,
- le climat.

• Les handicaps :

- un territoire morcelé et disparate,
- une mono industrie du tourisme
- la disparition du mot «aménagement» dans la loi littoral, du fait de la jurisprudence,
- le manque d'éducation institutionnelle, écologique,
- la pression foncière.

Fort du bilan des potentialités du territoire sur lequel sera développée l'action des décideurs, les enjeux suivants ont pu être unanimement dégagés :

- maîtriser l'évolution harmonieuse du patrimoine,
- promouvoir des comportements individuels respectueux,
- fonder une politique d'aménagement sur le ménagement des ressources naturelles,
- assurer la réduction des clivages entre population permanente et population touristique.

Il a été convenu que ce dernier enjeu, recouvrant des problématiques telle que la politique foncière, n'entrait pas directement dans le domaine de compétence de l'Observatoire Marin, même si cet enjeu mérite considération au même titre que chacun des enjeux identifiés.

En conséquence, le travail accompli a permis de rendre prépondérants les trois objectifs suivants pour s'assurer de la pertinence de l'Observatoire Marin :

- mieux connaître et faire connaître les milieux littoraux,
- préserver la bonne qualité des masses d'eau,
- maintenir un bon état écologique.

Cela étant posé, la bonne compréhension du Document Cadre demande de retenir les postulats suivants :

Il constitue un **outil fonctionnel** permettant l'optimisation des actions. Une fois réalisé et adopté, il assure la cohérence des actions entre elles et leur continuité dans l'espace et dans le temps. Il devient ainsi la référence constante de l'Observatoire Marin et un support de communication privilégié. Il représente un outil pratique, une trame pour guider et améliorer la lisibilité des objectifs assignés à l'Observatoire Marin et des actions mises en œuvre pour les atteindre.

Les valeurs fondamentales et les principaux objectifs identifiés ne devraient pas varier d'ici le terme de la période définie, ni même d'un plan de gestion à un autre.

Les actions quant à elles de même que les méthodes mises en œuvre, ont vocation à être réactualisées à chaque nouvelle rédaction du Document Cadre.

D'autre part, une évaluation annuelle du plan de travail sera nécessaire. La réalisation du compte rendu annuel d'activité sera l'occasion de faire le bilan des actions de l'année écoulée et de vérifier leur adéquation avec les actions programmées. Le plan de travail sera réajusté en tant que de besoin, au rythme de l'actualisation des fiches actions, induisant une éventuelle réorientation.

Le Document Cadre a vocation a être entièrement évalué au bout de cinq ans. Son degré de réalisation, son impact, la pertinence et la réalisation de chaque action doivent être mesurés afin d'investir l'expérience acquise dans l'élaboration du Document Cadre suivant.



1. Un projet pour le littoral des Maures

A l'origine de la production de ce Document Cadre, l'étude « Retour sur Expériences et Perspectives », lancée en 2003, a été initiée 7 ans après la création de l'Observatoire Marin, dans le but d'analyser l'expérience originale qu'il porte et de préparer son avenir. Il s'avérait en effet nécessaire de dresser un bilan de ses activités, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs fondamentaux qui prévalaient dans l'étude initiale du territoire, et d'analyser les nouveaux besoins du littoral des Maures et de ses acteurs.

A cet effet, des groupes de travail associant élus, partenaires techniques, financiers, et techniciens de l'Observatoire Marin ont été formés dans le but de croiser les points de vue pour produire une analyse enrichie des enjeux du littoral des Maures. Celle-ci a fait apparaître le constat suivant.

Le patrimoine naturel du littoral des Maures se caractérise par sa forte valeur intrinsèque. Etant force d'attraction, il recouvre également une valeur économique qui se traduit par un développement des populations permanente et touristique. Les aménagements et la fréquentation induits ont des répercussions sur le patrimoine naturel (figure 1).

Suite à ce constat, et dans une perspective de développement du littoral des Maures, respectueuse de son environnement et de ses habitants, les groupes constitués ont formulé quatre axes de travail qui fondent le projet souhaité pour le territoire. Ces propositions sont positionnées sur le schéma où elles apparaissent sous forme de numéros.

Les axes de travail formulés sont énoncés dans les quatre propositions suivantes :

- 1/ Mesurer la valeur du patrimoine naturel et suivre ses évolutions
- 2/ Promouvoir des comportements individuels respectueux
- 3/ Favoriser une occupation harmonieuse du littoral 4/ Réduire les clivages induits entre populations permanente et saisonnière.

Ce programme affiche l'ambition de préserver le patrimoine naturel, reconnu sur le littoral des Maures comme le moteur du développement local. Pour le mener à bien, les communes disposent de certaines potentialités. L'Observatoire Marin, service commun aux quatre municipalités, est l'une d'entre elles. Ce n'est évidemment pas la seule instance destinée à intervenir sur le sujet, mais il est compétent pour participer à la mise en œuvre du projet en ce qui concerne les problématiques liées à l'environnement littoral.

L'action de l'Observatoire Marin permettra l'acquisition de connaissances par le suivi des évolutions du milieu naturel (premier axe de travail défini), la sensibilisation des publics (second axe de travail défini), ou encore des interventions sur la gestion directe des milieux ou sur la gestion des usages ayant un impact sur ceux-ci (troisième axe de travail défini).

Pour planifier les interventions de la structure au sein des trois axes de travail précités, il fallait inscrire cette participation au projet dans un programme pluriannuel porté par les décideurs et les partenaires. C'est cette nécessité qui est à la base de la rédaction du Document Cadre 2005-2009.

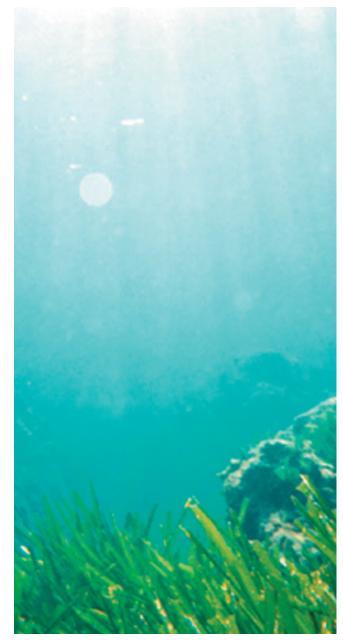
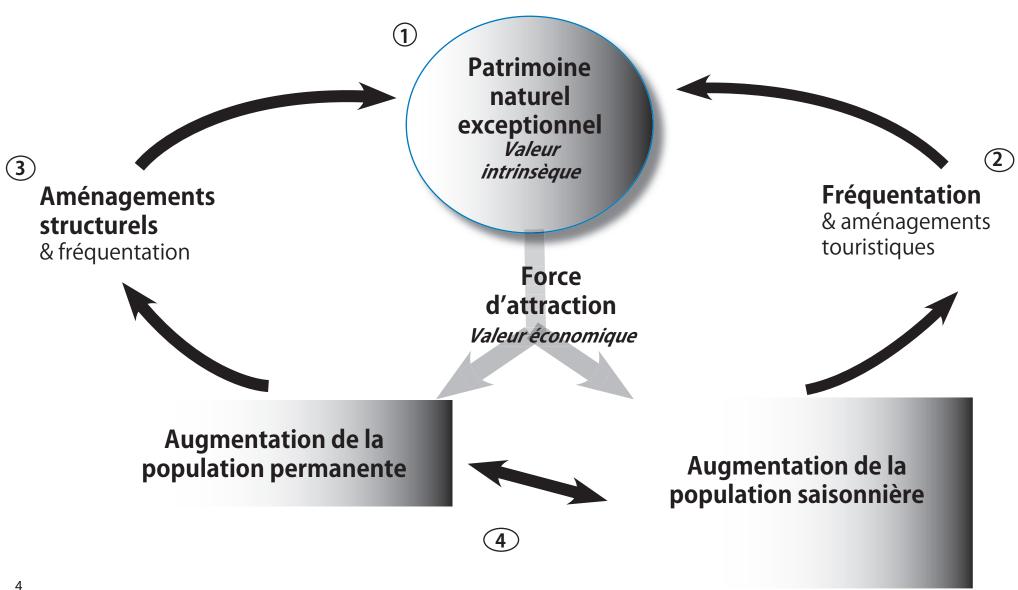




Figure 1 : les enjeux du développement sur le littoral des Maures





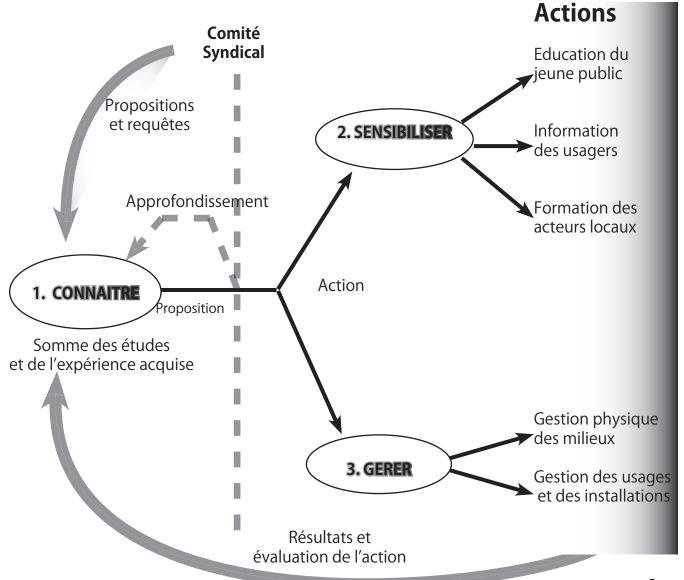
2. La mise en cohérence des types d'actions de l'Observatoire Marin

L'analyse des actions menées par l'Observatoire Marin depuis l'origine, détaillées dans la rétrospective proposée plus avant (§ 3 - fig 3), fait apparaître trois types d'interventions qui correspondent bien à l'acquisition de connaissances, à la sensibilisation des publics et enfin à la gestion du patrimoine naturel (figure 2). La prise en compte et le traitement d'une problématique environnementale donnée implique, la plupart du temps, la mise en œuvre successive ou concommittante de ces trois types d'interventions.

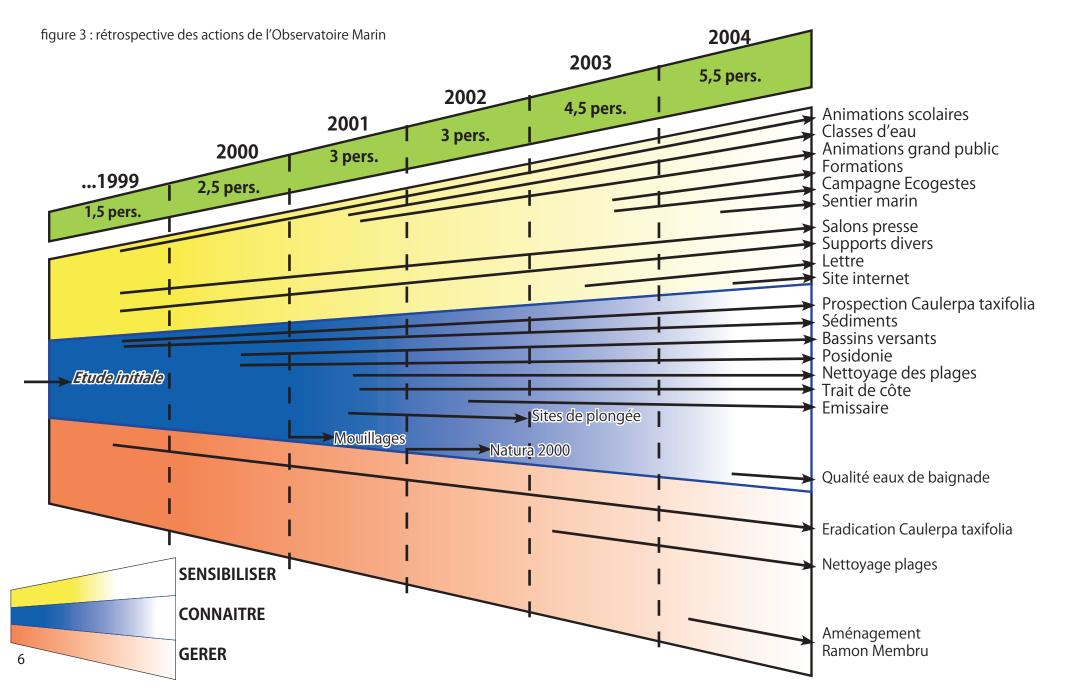
Schématiquement, les premières actions à mener relèvent de l'acquisition des informations nécessaires à la compréhension des phénomènes. Cette connaissance est ensuite investie dans des propositions d'actions concrètes destinées à traiter la problématique en agissant soit sur ses causes, soit sur ses conséquences. Ces propositions peuvent aboutir à des actions de sensibilisation des publics, de gestion directe des milieux, ou de gestion des usages ayant un impact sur la qualité de l'environnement. Les résultats produits et l'évaluation des actions menées permettent d'alimenter la connaissance dans la problématique considérée, et d'adapter le cas échéant les actions proposées pour la traiter.

La prise en compte de cette articulation des actions entre elles a fondé l'organisation du Document Cadre. Chacun des chapitres - appelés «objectifs (A, B ou C)» dans la partie pratique proposée en fin de document - est relatif à une problématique donnée, et se subdivise en un, deux ou trois sous-chapitre qui correspondent au type d'action.

Figure 2: articulation des types d'action de l'Observatoire Marin









3. Les actions de l'Observatoire Marin de l'origine à aujourd'hui

Depuis le début de l'année 1999, date à laquelle l'Observatoire Marin a vu l'arrivée d'un premier salarié à temps plein, la structure a initié et poursuivi une vingtaine d'actions dans les domaines des études et suivis, de la sensibilisation des publics et de la gestion du patrimoine naturel. La diversification et l'amplification progressive des actions menées se sont accompagnées d'un accroissement des effectifs. Ceux-ci atteignaient 5,5 personnes en 2004 en intégrant les contrats à durée déterminée.

La première et la plus fondamentale des trois grandes missions assignées à l'Observatoire Marin est de connaître et suivre l'environnement littoral et marin par la mise en place d'études, de suivis ou de recueils de témoignages. Parmi les actions engagées dans cette optique depuis 1999, certaines nécessitent l'organisation de suivis sur le long terme pour des paramètres qui changent à des échelles de temps importantes (acquisition de connaissances relatives à la qualité des sédiments, à la santé de l'herbier de posidonie). D'autres sont effectuées afin d'identifier d'éventuels disfonctionnements et entraînent le cas échéant une réponse immédiate pour y pallier (prospection de l'algue envahissante Caulerpa taxifolia, inspection des émissaires en mer, suivi de la qualité des eaux de baignade). D'autres enfin sont des études nécessaires et préalables à la réalisation d'aménagements (étude des bassins versants, étude du trait de côte, étude des sites de plongée). L'ensemble de ces actions permettent à l'Observatoire Marin d'acquérir une connaissance globale et non sectorisée de l'environnement du littoral des Maures, préalable indispensable à la conduite d'actions de préservation de cet environnement.

Menée parallèlement aux actions de suivi et dès 1999, la sensibilisation des publics à la préservation de l'environnement est le second volet d'action de l'Observatoire Marin. Cette sensibilisation prend tout d'abord forme d'actions d'animation également d'éducation à l'environnement, complétée de la création des documents de communication qui les accompagnent. L'ensemble des actions de ce volet représente un important « investissement » à long terme destiné à promouvoir des comportements respectueux et responsables de la part des différents publics (habitants permanents ou saisonniers, scolaires, grand public ou agents municipaux). De même que pour le volet relatif à la connaissance, le corpus des actions de sensibilisation a été largement enrichi entre 1999 et 2004.

La troisième et dernière des missions - mais pas la moindre - assignée à l'Observatoire Marin, désignée par le terme de gestion, concerne les interventions directes sur les milieux naturels (éradication de Caulerpa taxifolia), ou l'encadrement des activités pouvant avoir un impact sur leur intégrité (nettoyage mécanique des plages, aménagement des sites de plongée). Les actions de gestion, à ce jour peu représentées au regard de l'ensemble des activités de l'Observatoire Marin, sont en toute logique appelées à se développer dans la mesure où les conclusions des études et suivis menés en amont de toute intervention appellent des réalisations.

A cet égard, le passage de l'étude à la phase de concrétisation fait figure de transition et l'apparition récente d'actions de gestion amène à penser que l'Observatoire Marin aborde le résultat tangible de son évolution.

4. La formalisation des attributions de l'Observatoire Marin au sein des communes

Avant de programmer les futures actions de l'Observatoire Marin, il était primordial d'établir précisément son champ de compétence, et de formaliser ainsi les attributions qui étaient dans les faits celles de la structure. Cette rédaction, fixant l'étendue et les limites de l'action de l'Observatoire Marin, s'est appuyée sur son expérience et participe à l'évolution de la perception du service.

Les futures attributions de l'Observatoire Marin sont ainsi définies en fonction de la zone concernée, selon les dispositions suivantes :

SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME:

Le SIVOM du littoral des Maures, par le biais de son service Observatoire Marin, assure en maîtrise d'ouvrage :

- 1) la sensibilisation à l'environnement littoral à l'adresse de tous les publics ;
- 2) les suivis et études scientifiques pour les problématiques relatives au DPM;
- 3) les opérations concernant le Domaine Public Maritime, à l'exclusion des ports et des plages concédées.

Il assure une mission de conseil pour les activités relevant du pouvoir de police du maire.

EN DEHORS DU DOMAINE PUBLIC MARITIME:

- 1) Le SIVOM du littoral des Maures doit être informé de tous projets et opérations ayant des répercussions directes ou indirectes sur les milieux littoraux.
- 2) Il peut, à la demande expresse des communes, assurer la maîtrise d'ouvrage des dits projets et opérations.



1. Enjeux et aléas sur le littoral des Maures

La recherche d'une planification des actions à mener en faveur du patrimoine naturel sur le littoral des Maures et la consultation de personnes ressources ont fait émerger de nombreuses pistes de travail, de multiples propositions. Dans ce fourmillement d'idées, il était nécessaire d'imaginer une méthode susceptible d'offrir une certaine logique, de la rigueur et des éléments permettant de tenter une hiérarchisation. A cet effet, le choix a été fait de travailler sur la notion de risque.

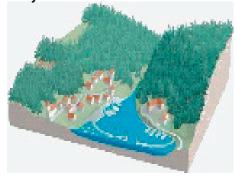
L'Observatoire Marin est un outil destiné à harmoniser le développement et la préservation de l'environnement sur le littoral des Maures. Autrement dit, il doit préserver sur son secteur d'intervention les richesses naturelles des risques qui pèsent sur elles. Avant d'imaginer les actions de préservation, il s'agit donc d'identifier les risques en présence. Partant du principe qu'un risque est la confrontation d'un aléa avec un enjeu, la définition des risques résultera directement de l'identification des enjeux et des aléas. En effet, un événement potentiellement dangereux (dit aléa), n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le schéma ci-contre illustre le risque naturel lié au tempêtes. Dans ce cas, il n'y a risque que si l'aléa tempête se produit sur une zone concentrant un enjeu. Cet enjeu est représenté ici par la présence d'un port.

L'aléa



L'enjeu



Le risque

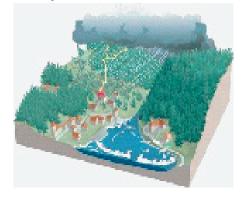


figure 4: les composantes du risque

Appliquée à la préservation de l'environnement sur le littoral des Maures, cette définition amène à considérer les aléas sous l'angle des atteintes (déclinées en atteintes physiques, chimiques et biologiques) et les enjeux sous l'angle de la préservation du patrimoine naturel (déclinés en espèces et milieux).

L'analyse personnalisée des risques sur le littoral des Maures consiste donc à lister et hiérarchiser ces atteintes et les composantes du patrimoine naturel afin de préserver au mieux l'environnement littoral pour lui même mais aussi comme cadre de vie. La figure 5 présente les listes définies sur la base des connaissances acquises par l'Observatoire Marin et par les protagonistes de l'environnement sur le littoral des Maures. Ces listes s'appuient également sur des études existantes relatives aux atteintes sur l'environnement littoral. Les enjeux et les aléas y sont présentés par ordre d'importance, du plus fort au plus faible. La hiérarchie proposée reste indicative, elle contient inévitablement une part de subjectivité, fonction du point de vue des personnes associées dans cette démarche.

Une fois ces listes établies, la présentation croisée des enjeux et des aléas dans un tableau à double entrée permet de définir les risques pesant sur le patrimoine naturel du littoral des Maures. Les listes qui détaillent les différents enjeux (en colonnes) et les types d'atteintes (en lignes) ont été refondues et hiérarchisées entre elles pour être présentées dans un seul et même tableau (figure 6), explicité en suivant.



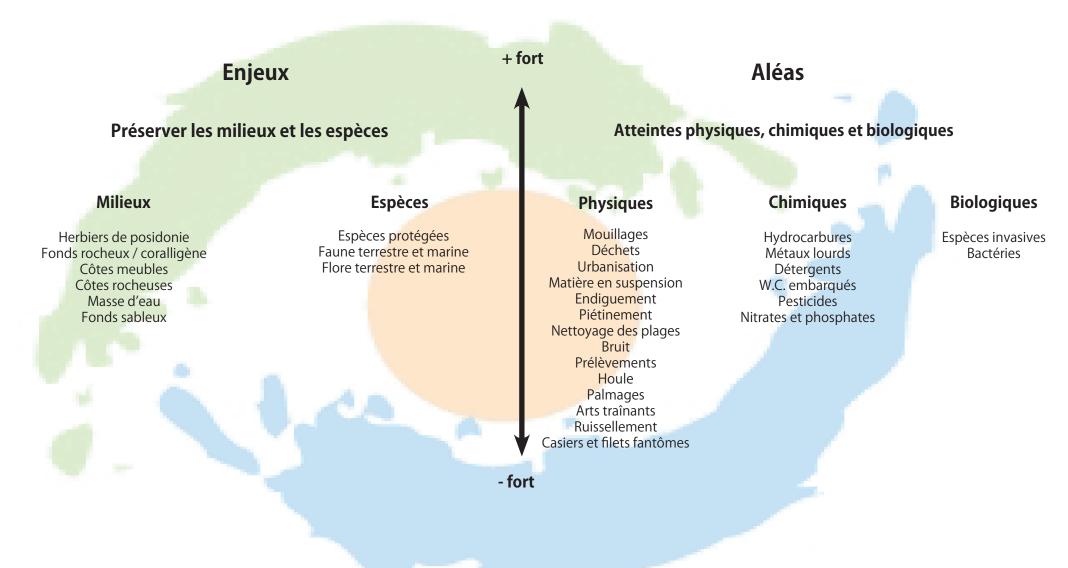


figure 5 : listes hiérarchisées des enjeux et aléas sur le littoral des Maures



2. Le tableau des risques

Figure 6

Lége	ende		
identif	X	i d'un i	isque
Risqu l'Obs			par Marin
acquis conna			

		,		,			,																		_
Enjeux : préservation du patrimoine naturel		Très fort				Très fort à fort					Fort														
	s, chimiques iques sur les espèces	I / Herbiers de	posidonie	II / Fonds rocheux		/	protégées		IV / Côtes meubles			V / Côtes rocheuses		001103/1/	terrestre	ermanne	ī	VII / Flore terrestre	et marine	, 111/	VIII / Masse	u eau	-	IX / Fonds sableux	
% t	1 / Mouillages	X		X		>									Χ										\neg
Très fort	2 / Espèces invasives	X		X					Х			Χ			Χ			Χ						Χ	
Très fort à fort	3 / Macrodéchets	Х		Χ		>	(Χ			Χ			Χ			Χ			Χ			Χ	\Box
	4 / Urbanisation			T	-				Х			Χ													\neg
	5 / Hydrocarbures					\ \ \			Х			Χ			Χ			Χ			Χ				\neg
۱ ـ	6 / Métaux lourds			F	rio	itě pa	ute								Χ									X	\Box
Fort	7 / Détergents	Х													Χ			Χ			Χ				\neg
	8 / Bactéries																				Χ				
en	9 / Matière en suspension	Х		Х			T											Χ			Χ				\neg
Fort à moyen	10 / Endiguement	Х							X																
rtà	11 / Piétinement								Х									Χ							
- g	12 / Nettoyage des laisses de plage								Х		Prie	rite	VIO	yen	ne										
	13 / Bruit					\ \ \	(Х										
<u> </u>	14 / W.C. embarqués	X													X			Х			Χ				
Moyen	15 / Prélèvements					>									X										\Box
	16 / Dynamique de houle	Х							Х															Х	
	17 / Palmage et bulles d'air	X		X											Χ			X							
	18 / Pesticides	X							<u> </u>						Χ			X			X			Х	_
	19 / Nitrates et phosphates	Х													Χ			Х	Pı	iori	tél	ass	e	Х	_
Faible	20 / Arts traînants	Х				\ \ \									Χ										
Fa	21 / Ruissellement								Х			Χ						Х							
	22 / Casiers et filets fantômes					>									Χ										



ans le tableau des risques (figure 6), lorsque D'une des atteintes identifiées peut affecter des espèces ou des milieux, il y a rencontre de l'enjeu et de l'aléa donc le risque sur le patrimoine naturel existe. Celui-ci est alors matérialisé dans la case correspondante par une croix. Le croisement des 22 aléas et des 9 enjeux identifiés a fait apparaître 76 croix correspondant à 76 risques. Les atteintes et les composantes du patrimoine naturel étant présentées de facon hiérarchique, les risques situés dans le coin supérieur gauche, où aléas et enjeux sont les plus importants, seront schématiquement plus forts que ceux matérialisés dans le coin inférieur droit du tableau, où aléas et enjeux sont moins importants. Bien que cette hiérarchisation ne soit qu'indicative, elle n'en constitue pas moins un critère intéressant pour juger de la priorité des actions à mener contre les risques.

Les carrés grisés représentés sur 32 des 76 cases cochées dans le tableau matérialisent les risques d'ores et déjà pris en compte par l'Observatoire Marin, ceux sur lesquels il engage déjà des actions. Parmi ces dernières, sont représentées en gris foncé les actions d'acquisition de connaissance relatives au risque en question, en gris, les actions de sensibilisation des publics à ce risque et en gris clair, les actions de gestion destinées à limiter ses causes ou ses conséquences.

La lecture du tableau permet de vérifier que les trois aléas considérés comme les plus forts sur le littoral des Maures sont relativement bien pris en compte dans les actions actuelles de la structure. En dehors de cette constatation, le degré de prise en compte des risques par l'Observatoire Marin n'est pas clairement corrélé au degré de priorité accordé dans le tableau.

Le tableau des risques ne constitue donc pas un document de référence sur lequel baser exclusivement l'ordre d'exécution des actions, mais plutôt un document de travail essentiel pour enrichir la liste des propositions d'actions contre les risques.

C'est l'examen de cette liste éclairée par la présentation du tableau qui a permis aux décideurs de conforter les choix du passé et de prendre position sur les objectifs à suivre à l'avenir. Les objectifs visant le traitement des risques considérés sont énoncés page suivante.





L'examen par les décideurs de l'ensemble des propositions formulées a donné lieu au choix préliminaire de 3 grands objectifs qui se décomposent en 8 sous-objectifs et 31 actions. Ces actions intègrent la totalité des programmes conduits à l'heure actuelle par l'Observatoire Marin, qui ont donc vocation à être poursuivis dans le Document Cadre 2005-2009. A ces dernières viennent s'ajouter une série d'actions qui seront développées au cours des cinq prochaines années.

Objectif A : Mieux connaître et faire connaître les milieux littoraux

I : Assurer une veille scientifique sur les écosystèmes remarquables

- 1. Affiner la définition des zones d'intérêt patrimonial et suivre leur évolution
- 2. Suivre l'évolution de l'herbier de posidonie
- 3. Suivre l'évolution des espèces patrimoniales
- 4. Mesurer et suivre la valeur biologique des zones intertidales

II: Informer et sensibiliser les publics

- 1. Assurer des interventions en classe
- 2. Assurer des animations sur site
- 3. Développer l'activité sentier marin
- 4. Assurer la coordination de la campagne Ecogestes
- 5. Informer / former les techniciens municipaux
- 6• Développer un point d'information saisonnier itinérant
- 7. Développer les supports de communication

Objectif B : Préserver la bonne qualité des masses d'eau

I: Réduire les pollutions bactériologiques

- 1. Suivre la qualité des eaux de baignade
- 2. Connaître et suivre les sources potentielles de pollution bactériologique
- 3• Etablir un protocole de fermeture préventive / réouverture des plages

II : Réduire les pollutions physico-chimiques

- 1. Mesurer les polluants piégés dans les sédiments marins
- 2. Mesurer les flux polluants drainés par les bassins versants et évaluer leur impact
- 3. Assister les municipalités dans les actions visant la réduction des flux de pollution et évaluer leurs effets

III : Limiter l'impact des polluants accidentels par hydrocarbures

1. Développer un plan Infrapolmar

Objectif C : Maintenir le bon état écologique des milieux littoraux

I : Réduire l'impact des mouillages

- 1. Suivre l'évolution des mouillages sauvages et estimer les dégradations qu'ils induisent
- 2. Appuyer la Direction Départementale de l'Equipement pour la définition des zones de mouillage forains

- 3. Réaliser un balisage côtier écologique
- 4• Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus fragiles

II : Réduire l'impact des déchets en milieux côtiers et marins

- 1. Quantifier les pollutions engendrées par les déchets et déterminer leur origine
- 2. Sensibiliser les usagers au problème des déchets dans les milieux naturels
- 3. Organiser l'enlèvement des déchets en milieux côtiers et marins
- 4• Valoriser les résidus issus du nettoyage mécanique des plages

III : Contrôler l'expansion des espèces envahissantes

- 1. Prospecter et cartographier les colonies de Caulerpa taxifolia et racemosa dans les zones d'intérêt patrimonial
- 2. Recueillir les témoignages des usagers relatifs aux observations de Caulerpa taxifolia et racemosa
- 3• Eradiquer Caulerpa taxifolia et racemosa dans les zones d'intérêt patrimonial et à leur proximité immédiate
- 4• Baliser les sites colonisés et participer à la définition des zones de cantonnement

IV : Agir contre l'érosion du trait de côte

- 1. Etudier l'érosion des côtes meubles
- 2. Proposer des solutions techniques adaptées pour agir contre l'érosion des côtes meubles

CONCLUSION



L'étude intitulée « Retour sur Expérience et Perspectives pour l'Observatoire Marin », commandée dans le doute (Quel programme pour demain ?) et conduite dans l'incertitude (Quelle issue à tant de questionnements ?) a permis, chemin faisant, de conforter les esprits sur le caractère fondamental de ce qui, à l'usage, peut sembler une évidence, mais qu'il était nécessaire d'apprécier à sa juste valeur, dans une considération partagée : la qualité du patrimoine naturel qui caractérise le terroir que nous foulons et où nous avons choisi, que le sort nous y ait fait naître ou non, de jouir du bonheur de vivre.

Cette vérité simple a progressivement balayé doutes et inquiétudes, en proposant le moyen efficace de relativiser les difficultés quand elles apparaissaient, sans qu'il fut besoin de s'y efforcer vraiment.

La réflexion s'est donc tout naturellement portée sur le rôle de l'outil Observatoire Marin, lequel devait – à l'évidence encore –, pour être vraiment utile aux communes, recouvrir la fonction d'outil opératoire : aussi l'a-t-on résolument fait accéder au **domaine de la gestion**, que sa maturité autorisait dorénavant.



Gageons que l'Observatoire Marin saura se montrer, dans ce domaine, aussi à l'aise qu'efficient, assuré de toujours bénéficier de l'éclairage de la connaissance qu'il doit s'attacher à acquérir en permanence.

Soulignons enfin que cette évolution importante de l'Observatoire Marin vers la nécessaire gestion avait été récemment anticipée par les décisions prises au sein du Comité Syndical du SIVOM, en vue de répondre à la demande des Communes souhaitant bénéficier de sa compétence pour la réalisation du Document d'Objectif Natura 2000, lui offrant ainsi de donner sa mesure sur le site emblématique des Caps Lardier, Taillat et Camarat.

Cette démarche ne figure pas au nombre des actions recensées ici-même, mais il s'agit là d'une démarche à part entière, susceptible de contenir l'ensemble des actions énoncées, voire d'autres encore, en attente de conception ...

Les perspectives ouvertes par le présent Document Cadre sont bien l'aboutissement

d'une transition mûrie lentement, conduite sûrement ··· Qu'elles soient profitables à toutes les bonnes volontés qui voudront leur donner vie!



Sivom du Littoral des Maures

Route du Docteur Pardigon 83240 Cavalaire - sur Mer

Tél: 04 94 00 46 20 Fax: 04 94 00 46 21

www.observatoire-marin.com















